

CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°16

Date de la convocation : 17/01/2024

Affaire suivie par :

Inès CLÉMENT – Directrice administrative et financière
i.clement@oc-cultura.eu / 04-67-11-85-10

OBJET : CONVOCATION au Conseil d'administration n.16 de
l'établissement public de coopération culturelle du Centre International de Recherche et
Documentation Occitanes - Institut occitan de cultura

Mesdames et messieurs les représentants de l'Etat ;
Mesdames et messieurs les conseillers régionaux ;
Mesdames et messieurs les conseillers départementaux ;
Mesdames et messieurs les conseillers communautaires ;
Monsieur le Maire, Mesdames et messieurs les conseillers municipaux de la ville de Béziers ;
Mesdames et messieurs les personnalités qualifiées ;
Mesdames et messieurs les représentants du personnel ;

Conformément aux dispositions des articles L.5721-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, et
aux statuts de l'E.P.C.C CIRDOC - Institut occitan de cultura, je vous invite à participer au conseil d'administration
qui se tiendra :

JEUDI 1er FÉVRIER 2024
de 12h45 à 13h30

ORDRE DU JOUR

Rapport n.1 :

Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration n.15 en date du 4 décembre 2023 2023

Rapport n.2 :

Vote du Budget primitif pour l'exercice 2024

POINTS INFORMATIFS & QUESTIONS DIVERSES

- ☐ Actualités des collections - Acquisitions patrimoniales réalisées au cours de l'exercice 2023
- ☐ Actualités culturelles de l'Établissement
- ☐ Questions ?

DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE

Juin 2024

Vous pouvez assister à cette séance :

- > dans les locaux du CIRDOC - Béziers , 1 bis Bvd Duguesclin 34500 Béziers
- > dans les locaux du CIRDOC - Pau, Place François Récarbore 64000 Pau
- > le cas échéant en visioconférence au lien : https://meet.jit.si/EPCC_CA_n.16_2024-02-01

Pour toute question ou demande préalable, n'hésitez pas à prendre attache auprès de Cyril GISPERT, directeur général : c.gispert@oc-cultura.eu / 04-67-11-85-10.

Je vous prie d'agréer l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

La Présidente du Conseil d'Administration, Florence BRUTUS
7ème Vice-Présidente du Conseil régional d'Occitanie





CONSEIL D'ADMINISTRATION n°16

RÉUNION DU 1er FÉVRIER 2024

DÉLIBÉRATION N° 01



Le 1er Février 2024, à 12h45, le Conseil d'Administration du Centre International de recherche et de documentation occitanes - Institut occitan de Cultura, s'est réuni dans ses locaux, sur convocation en date du dix-sept janvier deux mille vingt-quatre.

OBJET :	Approbation du procès verbal du Conseil d'administration n.15 en date du 4 décembre 2023
RAPPORTEUR :	La Présidente du Conseil d'administration, Florence BRUTUS

Nombre de représentants en exercice : 20

Étaient présent-e-s : 11 représentants

Étaient présent-e-s :

Site de Béziers - Mediatèca : [4]

Benjamin ASSIÉ – Conseiller régional délégué Langues occitane et catalane / région Occitanie ; **Alberte FREY** - 1e adjointe à la Mairie de Béziers chargée de la culture et du patrimoine ; **Élisabeth PISSARRO** - 1e adjointe à la Mairie de Béziers chargée de la culture et du patrimoine ; **Jeanne-Marie VAZELLE** - représentante du personnel / CIRDOC – Institut occitan de cultura ;

Site de Pau – Ethnopôle : [1]

Oihana OLAZCUAGA-GARIBAL - représentante du personnel / CIRDOC - Institut occitan de cultura .

En visioconférence : [6]

Florence BRUTUS - Présidente du Conseil d'administration / 7ème Vice-Présidente « Aménagement, cohésion des territoires et Ruralité », région Occitanie ; **Jean-Luc ARMAND** - 1er vice-président du Conseil d'administration / conseiller délégué aux langues régionales, région Nouvelle-Aquitaine ; **Magali CASTILLON** – conseillère patrimoine écrit / DRAC Occitanie ; **Vincent LORENZINI** - Chef de la mission Langues de France et Outre-mer / D.G.L.F.L.F ; **Monique SÉMAVOINE** - Conseillère départementale déléguée à la langue occitane, béarnaise et gasconne / département des Pyrénées-Atlantiques ; **Claire TORREILLES** – personnalité qualifiée.

Étaient représentés : [0]

Autres participants : [sans voix délibérative]

* CIRDOC – Institut occitan de cultura / *Site de Béziers* : **Cyril GISPERT**– Directeur général [voix consultative] ; **Inès CLÉMENT** – Directrice administrative et financière ; **Christine MORETTI** - Chargée de gestion administrative et financière

* *Visioconférence (agents collectivités membres)* : **Hugo CROS** - Responsable Langues et Cultures régionales / région Occitanie ; **Célia DESCLAUX** - Chargée de mission Langues et Cultures Régionales / région Nouvelle-Aquitaine ; **Luc TRIAS** - Responsable d'unité Arts plastiques et visuels / région Nouvelle-Aquitaine.

Étaient excusé-e-s :

Emilie ALONSO - Conseillère régionale déléguée à l'innovation sociale / région Nouvelle-Aquitaine ; **Alain BIOLA** - 9è vice-président délégué à l'enseignement supérieur et à la formation / communauté d'agglomération Béziers-Méditerranée ; **Christophe CATHUS** - Conseiller régional délégué au patrimoine / région Nouvelle-Aquitaine ; **Véronique LIPSOS-SALLENAVE** - Adjointe au maire de Pau, déléguée aux ressources humaines / communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées ; **Katy BERNARD** – personnalité qualifiée.

Exprimés	37 /75	POUR :	37
		Contre	/
		Abstention	/

EXPOSÉ DES MOTIFS

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU les statuts de l'établissement public de coopération culturelle du Centre international de recherche et documentation occitanes - Institut occitan de cultura ;

VU la Convocation en date du 11 novembre 2023 ;

VU les rapports préparatoires à la séance adressés en date du 29 novembre 2023 ;

VU la séance du Conseil d'administration N°15 en date du 4 décembre 2023 ;

VU le visa du contrôle de légalité des actes en préfecture en date du 19 décembre 2023 ;

CONSIDÉRANT :

- l'absence de quorum constaté à l'ouverture de séance du 04/12/2023 à 10h
- la convocation à la séance est reportée au 04/12/2023 à 11h
- dans l'attente du début de la nouvelle séance, la présentation des rapports est entamée, ce qui a laissé le temps à un dixième représentant de rejoindre la séance.
- la séance démarre à 10h45.

Le Conseil d'administration de l'E.P.C.C. Centre international de recherche et documentation occitanes s'est réuni en séance ordinaire le lundi 4 décembre 2023 à 10h45 ; sous la présidence de Mme Florence BRUTUS, Présidence du Conseil d'administration de l'E.P.C.C. Centre international de recherche et documentation occitanes - *Institut occitan de cultura*.

Nombre de représentants en exercice : 20

Étaient présent-e-s : 10 représentants

Nombre de voix exprimées : 41,5 /75 voix.

CIRDOC - Institut occitan de cultura

CONSEIL D'ADMINISTRATION N°15

PROCÈS - VERBAL DE LA SÉANCE



Affaire suivie par :
Inès CLÉMENT – Directrice administrative et financière
i.clement@oc-cultura.eu / 04-67-11-85-10

Séance ordinaire du Lundi 4 décembre 2023 à 10h

Date de la convocation : 20/11/2023
Date d'envoi des rapports : 29/11/2023

Le Conseil d'administration de l'E.P.C.C. Centre international de recherche et documentation occitanes s'est réuni en séance ordinaire le lundi 4 décembre 2023 à 11h ; sous la présidence de Mme Florence BRUTUS, Présidente du Conseil d'administration.

Nombre de représentants en exercice : 20

Étaient présent-e-s : 10 représentants

Étaient présent-e-s :

Site de Béziers - Mediatèca : [4]

Florence BRUTUS - Présidente du Conseil d'administration / 7ème Vice-Présidente « Aménagement, cohésion des territoires et Ruralité », région Occitanie ; Benjamin ASSIÉ – conseiller régional délégué Langues occitane et catalane / région Occitanie ; Élisabeth PISSARRO - 1e adjointe à la Mairie de Béziers chargée de la culture et du patrimoine ; Jeanne-Marie VAZELLE - représentante du personnel / CIRDOC – Institut occitan de cultura ;

Site de Pau – Ethnopôle : [1]

Rémy BERDOU - représentant du personnel / CIRDOC - Institut occitan de cultura.

En visioconférence : [5]

Emilie ALONSO - conseillère régionale déléguée à l'innovation sociale, région Nouvelle-Aquitaine ; Jean-Luc ARMAND - 1er vice-président du Conseil d'administration / conseiller délégué aux langues régionales, région Nouvelle-Aquitaine ; Magali CASTILLON – conseillère patrimoine écrit / DRAC Occitanie ; Karfa DIALLO - conseiller régional, région Nouvelle-Aquitaine ; Claire TORREILLES – personnalité qualifiée.

Étaient représentés : [1]

Alberte FREY - 1e adjointe à la Mairie de Béziers chargée de la culture et du patrimoine

Autres participants : [sans voix délibérative]

* CIRDOC – Institut occitan de cultura :

Site de Béziers : Cyril GISPERT – Directeur général [voix consultative] ; Inès CLÉMENT – Directrice administrative et financière ; Christine MORETTI - Chargée de gestion administrative et financière

Site de Pau : Jean-Jacques CASTÉRET – Directeur adjoint, délégué Ethnopôle ;

* Visioconférence (agents collectivités membres) : **Mélodie CHIBATTE** - responsable du service Innovation, transmission et appui aux territoires / région Occitanie.s

Étaient excusé-e-s :

Katy BERNARD - personnalité qualifiée ; Alain BIOLA - 9^e vice-président délégué à l'enseignement supérieur et à la formation, CABEME ; Maria CONQUET - conseillère départementale déléguée à la culture, département de l'Aude Jean LACOSTE - conseiller communautaire, CDA Pau Béarn Pyrénées ; Patricia MOULLIN-TRAFFORT - conseillère départementale, département de l'Hérault ; Monique SÉMAVOINE - Conseillère départementale déléguée à la langue occitane, béarnaise et gasconne, département des Pyrénées-Atlantiques.

Considérant :

- l'absence de quorum constaté à l'ouverture de séance du 04/12/2023 à 10h
- la convocation à la séance est reportée au 04/12/2023 à 11h
- dans l'attente du début de la nouvelle séance, la présentation des rapports est entamée, ce qui a laissé le temps à un dixième représentant de rejoindre la séance.

La séance démarre à 10h45.

DÉLIBÉRATION n.1 :

Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration n.14 en date du 25 septembre 2023

Rapporteur : Mme Florence Brutus, Présidente du Conseil d'administration

CONSIDÉRANT la séance ordinaire du Conseil d'administration N°14 en date du 25 septembre 2023 à 11h et le procès-verbal de M. le 1^{er} vice-président du Conseil d'administration, Jean-Luc ARMAND, en date du 26/09/2023 ;

Après lecture, il a été décidé à l'UNANIMITÉ :

→ D'approuver le Procès verbal du Conseil d'administration N°14 en date du 25 septembre 2023.

Exprimés	41,5 /75
Pour	41,5
Contre	/
Abstention	/

DÉLIBÉRATION n.2 :

Autorisation donnée à la présidente du Conseil d'Administration du CIRDOC - Institut occitan de cultura pour demander des subventions annuelles ou pluriannuelles dans le cadre de l'exercice 2024

Rapporteur : Mme Florence Brutus, Présidente du Conseil d'administration

CONSIDÉRANT la nécessité de recourir à des financements extérieurs et complémentaires au cours des exercices budgétaires ;

CONSIDÉRANT les perspectives et la capacité de l'Établissement à capter des financements complémentaires pour l'exercice 2024 ;

Il a été décidé à l'UNANIMITÉ :

- D'autoriser la Présidente du CIRDOC – Institut occitan de cultura pour effectuer les démarches et signer les documents et conventions dans le cadre de demandes de subvention ;
- De dire que la Présidente a délégation de signature pour ce faire pour le compte du Conseil d'administration de l'E.P.C.C. du Centre international de recherche et documentation occitanes - Institut occitan de cultura.

<i>Exprimés</i>	41,5 /75
<i>Pour</i>	41,5
<i>Contre</i>	/
<i>Abstention</i>	/

DÉLIBÉRATION n.3 :

Mise à jour de la Charte d'accueil des résidences de création artistique de l'E.P.C.C. CIRDOC - Institut occitan de cultura

Rapporteur : Mme Florence Brutus, Présidente du Conseil d'administration,

CONSIDÉRANT le Projet scientifique, culturel, éducatif et social du CIRDOC - Institut occitan de Cultura ;

CONSIDÉRANT la nécessité de mise à jour de la Charte d'accueil du CIRDOC - Institut occitan de cultura pour le soutien aux résidences de création artistique, adoptée par délibération n.3 du Conseil d'administration n°5 en date du 3 juillet 2020 afin de permettre :

- le développement des résidences de création artistique sur le site de Pau ;
- le développement des résidences de création artistique croisées, i.e. en lien avec un autre partenaire ;
- un approfondissement des critères de sélection des résidences, notamment :
 - par l'ajout d'un critère quant à la diffusion future de la création et aux soutiens institutionnels autres dont bénéficie l'artiste ou la compagnie ;
 - par l'attribution de point majoré aux primo bénéficiaires de l'offre ;
- la redéfinition des barèmes de défraiements applicables compte-tenu du contexte inflationniste ;

CONSIDÉRANT la proposition modifiée de Charte d'accueil pour les résidences de création artistique

Il a été décidé à l'UNANIMITÉ :

- D'ADOPTER la mise à jour de la Charte d'accueil pour les résidences de création artistique ;
- DE DIRE que la proposition modifiée de Charte d'accueil pour les résidences de création artistique annule et remplace la précédente à compter du premier appel à projet pour l'exercice 2024.

<i>Exprimés</i>	41,5 /75
<i>Pour</i>	41,5
<i>Contre</i>	/
<i>Abstention</i>	/

DÉLIBÉRATION n.4 :

Désignation des représentants au Conseil scientifique de l'E.P.C.C. CIRDOC - Institut occitan de cultura

*Rapporteur : Mme Florence Brutus, Présidente du Conseil d'administration
Cyril Gispert, directeur général de l'Etablissement*

CONSIDÉRANT la mise en place d'un Conseil scientifique par délibération n.4 du Conseil d'administration n°14 en date du 25 septembre 2023 ;

CONSIDÉRANT la proposition de composition de ce Conseil scientifique ;

Il a été décidé à l'UNANIMITÉ :

→ **D'APPROUVER la composition du Conseil scientifique de la manière suivante :**

Valérie BROUSSELLE - Directrice générale EPCC Narbo Via ; Conservatrice du Patrimoine

Estelle CECCARINI - Maîtresse de conférence, enseigne la langue, la littérature et l'histoire italienne au sein du Département d'études italiennes, d'Aix-Marseille Université

Silvan CHABAUD - Maître de conférences Littérature moderne et contemporaine occitane - Université Paul-Valéry, Montpellier III

Marie-Anne CHÂTEAUREYNAUD - Maître de Conférence, INSPE académie de Bordeaux ; Didactique des langues et cultures

Jessica DE BIDERAN - Maîtresse de Conférence, Université de Bordeaux ; Science de l'information et de la communication, spécialiste des médiations numériques

Françoise ETAY - Chercheuse et Directrice département musique et danse traditionnelles (Conservatoire Limoges)

François GIUSTINIANI - Directeur des Archives et des patrimoines du Département des Hautes-Pyrénées

Patricia HEINIGER - Maître de Conférence, Université Pau Pays de l'Adour ; Directrice Master patrimoine / Anthropologue

Cécile NOILHAN - Maître de conférences de langue et littérature contemporaine occitanes à l'Université Toulouse Jean Jaurès

Fanny REBOUL - Directrice adjointe des Archives départementales de l'Hérault ; Conservatrice du patrimoine

Etienne ROUZIÈS - Conservateur, Directeur du Service commun de la documentation (BU) de l'université de Perpignan

Sylvie SAGNES - Chargée de recherche au CNRS et Présidente de l'Ethnopôle GARAE à Carcassonne

Exprimés	41,5 /75
Pour	41,5
Contre	/
Abstention	/

DÉLIBÉRATION n.5 :

Mise en place de la Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

Rapporteur : Mme Florence Brutus, Présidente du Conseil d'administration

CONSIDÉRANT le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale ;

CONSIDÉRANT les modalités d'attribution proposées pour l'instauration de la prime forfaitaire de pouvoir d'achat ;

Après en avoir délibéré, il a été décidé à l'UNANIMITÉ, de DIRE QUE :

→ la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle sera versée aux agents remplissant les conditions réglementaires, et selon les modalités ci-dessous :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant à percevoir de la prime de pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	800€
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700€
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600€
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500€
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400€
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350€
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300€

- de prévoir les crédits correspondants au budget,
- que la présente délibération entre en vigueur le 10 décembre 2023.

Exprimés	41,5 /75
Pour	41,5
Contre	/
Abstention	/

DÉLIBÉRATION n.6 :

Approbation du Règlement budgétaire et financier M57

Rapporteur : Mme Florence Brutus, Présidente du Conseil d'administration

CONSIDÉRANT la délibération n.3 du Conseil d'administration n°14 en date du 25 septembre 2023 portant approbation du passage à compter de l'exercice 2024 vers l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

CONSIDÉRANT la proposition de Règlement Budgétaire et Financier [RBF], visant à fixer les règles de gestion applicables à l'établissement.

Il a été décidé à l'UNANIMITÉ :

- **D'ADOPTER** le Règlement budgétaire et financier M57 pour l'E.P.C.C. CIRDOC - Institut occitan de cultura.

Exprimés	41,5 /75
Pour	41,5
Contre	/
Abstention	/

DÉLIBÉRATION n.7 :

Débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2024

*Rapporteur : Mme Florence Brutus, Présidente du Conseil d'administration
Cyril Gispert, directeur général - ordonnateur des dépenses et des recettes*

CONSIDÉRANT la présentation du Rapport d'orientation budgétaire pour l'exercice 2024 ;

Après débat, il est pris acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2024.

Nombre de représentants :	10 représentants /20
Voix Exprimés au cours de la séance	41,5 /75
Pour	sans objet
Contre	sans objet
Abstention	sans objet

La séance est levée.

Fait à Béziers, le 04/12/2023

La Présidente du Conseil d'administration

de l'E.P.C.C. Centre international de recherche et documentation occitanes - *Institut occitan de cultura*

Mme Florence BRUTUS

DÉCISION

Après en avoir délibéré, il a été décidé à l'UNANIMITÉ :

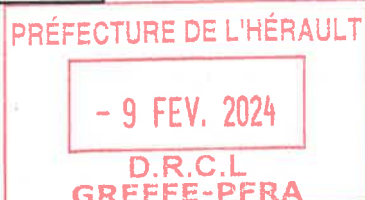
- 2 D'approuver le Procès verbal du Conseil d'administration N°15 en date du 4 décembre 2023.

A Béziers, le 1er février 2024
Madame Florence BRUTUS
Présidente du Conseil d'administration
CIRDOC – Institut occitan de cultura

Certifie le caractère exécutoire de l'acte administratif,

Envoyé en Préfecture le : 06/02/2024 – ref. 22

Publié et certifié exécutoire le :





CONSEIL D'ADMINISTRATION n°16

RÉUNION DU 1er FÉVRIER 2024

DÉLIBÉRATION N° 02

Le 1er Février 2024, à 12h45, le Conseil d'Administration du Centre International de recherche et de documentation occitanes - Institut occitan de Cultura, s'est réuni dans ses locaux, sur convocation en date du dix-sept janvier deux mille vingt-quatre.

OBJET :	Vote du Budget primitif pour l'exercice 2024
RAPPORTEUR :	La Présidente du Conseil d'administration, Florence BRUTUS

Nombre de représentants en exercice : 20

Étaient présent-e-s : 11 représentants

Étaient présent-e-s :

Site de Béziers - Mediatèca : [4]

Benjamin ASSIÉ – Conseiller régional délégué Langues occitane et catalane / région Occitanie ; **Alberte FREY** - 1e adjointe à la Mairie de Béziers chargée de la culture et du patrimoine ; **Élisabeth PISSARRO** - 1e adjointe à la Mairie de Béziers chargée de la culture et du patrimoine ; **Jeanne-Marie VAZELLE** - représentante du personnel / CIRDOC – Institut occitan de cultura ;

Site de Pau – Ethnopôle : [1]

Oihana OLAZCUAGA-GARIBAL - représentante du personnel / CIRDOC - Institut occitan de cultura .

En visioconférence : [6]

Florence BRUTUS - Présidente du Conseil d'administration / 7ème Vice-Présidente « Aménagement, cohésion des territoires et Ruralité », région Occitanie ; **Jean-Luc ARMAND** - 1er vice-président du Conseil d'administration / conseiller délégué aux langues régionales, région Nouvelle-Aquitaine ; **Magali CASTILLON** – conseillère patrimoine écrit / DRAC Occitanie ; **Vincent LORENZINI** - Chef de la mission Langues de France et Outre-mer / D.G.L.F.L.F ; **Monique SÉMAVOINE** - Conseillère départementale déléguée à la langue occitane, béarnaise et gasconne / département des Pyrénées-Atlantiques ; **Claire TORREILLES** – personnalité qualifiée.

Étaient représentés : [0]

Autres participants : [sans voix délibérative]

* CIRDOC – Institut occitan de cultura / *Site de Béziers* : **Cyril GISPERT**– Directeur général [voix consultative] ;

Inès CLÉMENT – Directrice administrative et financière ; **Christine MORETTI** - Chargée de gestion administrative et financière

* *Visioconférence (agents collectivités membres)* : **Hugo CROS** - Responsable Langues et Cultures régionales / région Occitanie ; **Célia DESCLAUX** - Chargée de mission Langues et Cultures Régionales / région Nouvelle-Aquitaine ; **Luc TRIAS** - Responsable d'unité Arts plastiques et visuels / région Nouvelle-Aquitaine.

Étaient excusé-e-s :

Emilie ALONSO - Conseillère régionale déléguée à l'innovation sociale / région Nouvelle-Aquitaine ; **Alain BIOLA** - 9è vice-président délégué à l'enseignement supérieur et à la formation / communauté d'agglomération Béziers-Méditerranée ; **Christophe CATHUS** - Conseiller régional délégué au patrimoine / région Nouvelle-Aquitaine ; **Véronique LIPSOS-SALLENAVE** - Adjointe au maire de Pau, déléguée aux ressources humaines / communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées ; **Katy BERNARD** – personnalité qualifiée.

Exprimés	37 /75	POUR :	37
		Contre	/
		Abstention	/

EXPOSÉ DES MOTIFS

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU les statuts de l'établissement public de coopération culturelle du Centre international de recherche et documentation occitanes - Institut occitan de cultura ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

VU l'avis favorable du Comptable public en date du 04/09/2023 ;

VU la délibération n°3 du Conseil d'administration n°14 en date du 25 septembre 2023 portant approbation du passage à compter de l'exercice 2024 vers l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU la délibération n°6 du Conseil d'administration n°15 en date du 4 décembre 2023 portant approbation du Règlement budgétaire et financier M57 ;

VU la délibération n°7 du Conseil d'administration n°15 en date du 4 décembre 2023 portant acte de la tenue du Débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2024 ;

CONSIDÉRANT le débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2024 s'étant tenu au cours de la séance du Conseil d'administration n°15 en date du 4 décembre 2023 ;

CONSIDÉRANT la présentation détaillée du Budget primitif 2024, laquelle présente un total dépenses et recettes, équilibré en section de fonctionnement et en section d'investissement de : **1 150 895, 48 €** ;

DÉCISION

Après en avoir délibéré, il a été décidé à l'UNANIMITÉ :

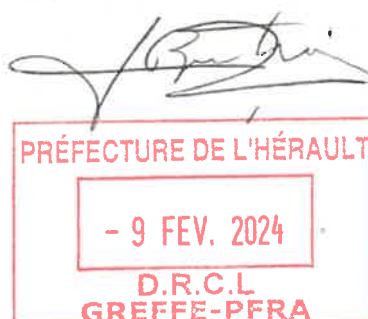
- ☐ **D'approuver le Budget primitif de l'E.P.C.C. Centre international de recherche et documentation occitanes - Institut occitan de cultura pour l'exercice 2024, selon la norme comptable M57 - budget voté par nature dont le détail est annexé à la présente délibération.**

A Béziers, le 1er février 2024
Madame Florence BRUTUS
Présidente du Conseil d'administration
CIRDOC – Institut occitan de cultura

Certifie le caractère exécutoire de l'acte administratif,

Envoyé en Préfecture le : 06/02/2024 – ref. 22

Publié et certifié exécutoire le :



REPUBLIQUE FRANÇAISE

AUETBPULOCOOPNS : CIRDOC-Institut occitan cultura (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20008844100015

POSTE COMPTABLE : Tresorerie de Beziers Municipale

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : EPCC CIRDOC (3)

ANNEE 2024



(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	38

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	40
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire	Sans Objet
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	Sans Objet
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	Sans Objet

D - Autres éléments d'information

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures

44

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.



Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	0

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	0
3	Dépenses d'équipement brut / population	0
4	Encours de dette / population (2) (3)	0
5	DGF / population	0
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	0 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1 0,00
Investissement	0,00	0,00	(3) 0,00	A2 0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	(4) 0,00	A3 0,00

	RESTES A REALISER N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II 0,00	III + IV 0,00	B1	0,00
Investissement	I 0,00	III 0,00	B2	0,00
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	0,00
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	45 457,98	45 457,98
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		45 457,98	45 457,98

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 105 437,50	1 105 437,50
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		1 105 437,50	1 105 437,50
TOTAL DU BUDGET (4)		1 150 895,48	1 150 895,48

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
---	------------	-------------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
PRESENTATION DES AE VOTEES		B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	83 000,00	0,00	45 457,98	45 457,98	45 457,98
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		83 000,00	0,00	45 457,98	45 457,98	45 457,98
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		83 000,00	0,00	45 457,98	45 457,98	45 457,98

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	83 000,00	0,00	45 457,98	45 457,98	45 457,98
--------------	------------------	-------------	------------------	------------------	------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	45 457,98
---	------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	45 101,54		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	36 707,31		45 457,98	45 457,98	45 457,98
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		81 808,85		45 457,98	45 457,98	45 457,98

TOTAL	81 808,85	0,00	45 457,98	45 457,98	45 457,98
--------------	------------------	-------------	------------------	------------------	------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	45 457,98
---	------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

45 457,98

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et

réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	505 285,43	0,00	263 837,64	263 837,64	263 837,64
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	844 016,02	0,00	794 136,00	794 136,00	794 136,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	10,00	0,00	5,88	5,88	5,88
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 349 311,45	0,00	1 057 979,52	1 057 979,52	1 057 979,52
66	Charges financières	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 351 311,45	0,00	1 059 979,52	1 059 979,52	1 059 979,52

023	Virement à la section d'investissement (4)	45 101,54		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	36 707,31		45 457,98	45 457,98	45 457,98
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		81 808,85		45 457,98	45 457,98	45 457,98

TOTAL	1 433 120,30	0,00	1 105 437,50	1 105 437,50	1 105 437,50
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 105 437,50
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	55,00	55,00	55,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	1 140 928,14	0,00	1 103 000,00	1 103 000,00	1 103 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	1 382,50	1 382,50	1 382,50
Total des recettes de gestion courante		1 141 928,14	0,00	1 105 437,50	1 105 437,50	1 105 437,50
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 141 928,14	0,00	1 105 437,50	1 105 437,50	1 105 437,50

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	1 141 928,14	0,00	1 105 437,50	1 105 437,50	1 105 437,50
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 105 437,50
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	45 457,98
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	45 457,98	0,00	45 457,98
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		45 457,98	0,00	45 457,98

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	45 457,98
--	-----------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	263 837,64		263 837,64
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	794 136,00		794 136,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	5,88	0,00	5,88
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	2 000,00	0,00	2 000,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	45 457,98	45 457,98
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		1 059 979,52	45 457,98	1 105 437,50

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------	------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 105 437,50
---	--------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3) (7)	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations		45 457,98	45 457,98
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total	0,00	45 457,98	45 457,98

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
--------------------------------	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	45 457,98
---	------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013 Atténuations de charges (8)	55,00		55,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	1 000,00		1 000,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72 Production immobilisée		0,00	0,00
73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731 Fiscalité locale	0,00		0,00
74 Dotations et participations (8)	1 103 000,00		1 103 000,00
75 Autres produits de gestion courante (8)	1 382,50	0,00	1 382,50
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78 Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79 Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total	1 105 437,50	0,00	1 105 437,50

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------	------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 105 437,50
--	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE								A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		83 000,00	0,00	0,00	45 457,98	45 457,98	0,00	45 457,98	45 457,98
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	83 000,00	0,00	0,00	45 457,98	45 457,98	0,00	45 457,98	45 457,98
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		83 000,00	0,00	0,00	45 457,98	45 457,98	0,00	45 457,98	45 457,98
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		83 000,00	0,00	0,00	45 457,98	45 457,98	0,00	45 457,98	45 457,98
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)								0,00
---	--	--	--	--	--	--	--	-------------

Total des dépenses d'investissement cumulées								45 457,98
---	--	--	--	--	--	--	--	------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES					A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		81 808,85	0,00	45 457,98	45 457,98	45 457,98
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	45 101,54		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	36 707,31		45 457,98	45 457,98	45 457,98
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		81 808,85		45 457,98	45 457,98	45 457,98

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	0,00
--	------

Affectation au compte 1068 (8)	0,00
--------------------------------	------

Total des recettes d'investissement cumulées	45 457,98
--	-----------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE								A1

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		83 000,00	0,00	0,00	45 457,98	45 457,98	0,00	45 457,98	45 457,98
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	83 000,00	0,00	0,00	45 457,98	45 457,98	0,00	45 457,98	45 457,98
21611	Biens sous-jacents	18 000,00	0,00		13 857,98	13 857,98	0,00	13 857,98	13 857,98
21612	Dépenses ultérieures immobilisées	0,00	0,00		1 600,00	1 600,00	0,00	1 600,00	1 600,00
21621	Biens sous-jacents	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21622	Dépenses ultérieures immobilisées	0,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
21838	Autre matériel informatique	25 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	35 000,00	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		83 000,00	0,00	0,00	45 457,98	45 457,98	0,00	45 457,98	45 457,98
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		83 000,00	0,00	0,00	45 457,98	45 457,98	0,00	45 457,98	45 457,98
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE					A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		81 808,85	0,00	45 457,98	45 457,98	45 457,98
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	45 101,54		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	36 707,31		45 457,98	45 457,98	45 457,98
2805	Licences, logiciels, droits similaires	3 511,92		1 878,02	1 878,02	1 878,02
281838	Autre matériel informatique	22 286,07		27 110,24	27 110,24	27 110,24
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	10 790,62		16 351,02	16 351,02	16 351,02
28188	Autres immo. corporelles	118,70		118,70	118,70	118,70
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		81 808,85		45 457,98	45 457,98	45 457,98

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		1 433 120,30	0,00	0,00	1 105 437,50	1 105 437,50	0,00	1 105 437,50	1 105 437,50
011	Charges à caractère général (3)	505 285,43	0,00	0,00	263 837,64	263 837,64	0,00	263 837,64	263 837,64
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	844 016,02	0,00		794 136,00	794 136,00		794 136,00	794 136,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	10,00	0,00	0,00	5,88	5,88	0,00	5,88	5,88
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 349 311,45	0,00	0,00	1 057 979,52	1 057 979,52	0,00	1 057 979,52	1 057 979,52
66	Charges financières	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
Total des dépenses réelles		1 351 311,45	0,00	0,00	1 059 979,52	1 059 979,52	0,00	1 059 979,52	1 059 979,52
023	Virement à la section d'investissement	45 101,54			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	36 707,31			45 457,98	45 457,98		45 457,98	45 457,98
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		81 808,85			45 457,98	45 457,98		45 457,98	45 457,98

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	0,00
--	-------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	1 105 437,50
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 141 928,14	0,00	1 105 437,50	1 105 437,50	1 105 437,50
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	55,00	55,00	55,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	1 140 928,14	0,00	1 103 000,00	1 103 000,00	1 103 000,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	0,00	0,00	1 382,50	1 382,50	1 382,50
Total des recettes de gestion des services		1 141 928,14	0,00	1 105 437,50	1 105 437,50	1 105 437,50
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		1 141 928,14	0,00	1 105 437,50	1 105 437,50	1 105 437,50
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	0,00
--	-------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	1 105 437,50
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE								B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 433 120,30	0,00	0,00	1 105 437,50	1 105 437,50	0,00	1 105 437,50	1 105 437,50
011	Charges à caractère général (4)	505 285,43	0,00	0,00	263 837,64	263 837,64	0,00	263 837,64	263 837,64
60611	Eau et assainissement	1 431,74	0,00		2 531,32	2 531,32	0,00	2 531,32	2 531,32
60612	Energie - Electricité	47 432,80	0,00		37 046,00	37 046,00	0,00	37 046,00	37 046,00
60622	Carburants	8 500,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	6 500,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6064	Fournitures administratives	8 500,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	1 000,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
611	Contrats de prestations de services	212 719,12	0,00		27 621,24	27 621,24	0,00	27 621,24	27 621,24
6132	Locations immobilières	6 841,00	0,00		7 485,55	7 485,55	0,00	7 485,55	7 485,55
61358	Autres	31 656,32	0,00		27 769,06	27 769,06	0,00	27 769,06	27 769,06
6156	Maintenance	34 298,22	0,00		31 506,84	31 506,84	0,00	31 506,84	31 506,84
6168	Autres primes d'assurance	5 357,08	0,00		5 313,16	5 313,16	0,00	5 313,16	5 313,16
6184	Versements à des organismes de formation	5 500,00	0,00		5 500,00	5 500,00	0,00	5 500,00	5 500,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	20 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6188	Autres frais divers	50,00	0,00		50,00	50,00	0,00	50,00	50,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	220,00	0,00		220,00	220,00	0,00	220,00	220,00
6228	Divers	288,00	0,00		288,00	288,00	0,00	288,00	288,00
6231	Annonces et insertions	800,00	0,00		478,80	478,80	0,00	478,80	478,80
6232	Fêtes et cérémonies	2 500,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6234	Réceptions	12 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
6236	Catalogues et imprimés	16 000,00	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
6238	Divers	3 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6251	Voyages, déplacements et missions	16 268,30	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6261	Frais d'affranchissement	6 500,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6262	Frais de télécommunications	14 085,80	0,00		10 899,90	10 899,90	0,00	10 899,90	10 899,90
6281	Concours divers (cotisations)	10 369,00	0,00		10 239,00	10 239,00	0,00	10 239,00	10 239,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	21 468,05	0,00		21 888,77	21 888,77	0,00	21 888,77	21 888,77
6288	Autres services extérieurs	12 000,00	0,00		8 500,00	8 500,00	0,00	8 500,00	8 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	844 016,02	0,00		794 136,00	794 136,00		794 136,00	794 136,00
6331	Versement mobilité	5 249,17	0,00		4 990,38	4 990,38		4 990,38	4 990,38
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	521,71	0,00		493,83	493,83		493,83	493,83
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	9 288,32	0,00		8 785,28	8 785,28		8 785,28	8 785,28

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 576,60	0,00		1 490,00	1 490,00		1 490,00	1 490,00
64111	Rémunération principale titulaires	161 465,64	0,00		167 524,92	167 524,92		167 524,92	167 524,92
64112	SFT, indemnité de résidence	7 158,39	0,00		6 039,02	6 039,02		6 039,02	6 039,02
64113	NBI	0,00	0,00		1 476,84	1 476,84		1 476,84	1 476,84
64118	Autres indemnités	39 057,84	0,00		37 963,69	37 963,69		37 963,69	37 963,69
64131	Rémunérations	369 171,35	0,00		327 664,42	327 664,42		327 664,42	327 664,42
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	134 996,54	0,00		125 382,92	125 382,92		125 382,92	125 382,92
6453	Cotisations aux caisses de retraites	67 561,20	0,00		67 874,66	67 874,66		67 874,66	67 874,66
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	14 694,94	0,00		13 270,40	13 270,40		13 270,40	13 270,40
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	2 500,00	0,00		1 500,00	1 500,00		1 500,00	1 500,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	6 535,82	0,00		6 258,64	6 258,64		6 258,64	6 258,64
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 738,50	0,00		1 965,00	1 965,00		1 965,00	1 965,00
6478	Autres charges sociales diverses	1 500,00	0,00		2 640,00	2 640,00		2 640,00	2 640,00
6488	Autres	20 000,00	0,00		18 816,00	18 816,00		18 816,00	18 816,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	10,00	0,00	0,00	5,88	5,88	0,00	5,88	5,88
65888	Autres	10,00	0,00		5,88	5,88	0,00	5,88	5,88
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 349 311,45	0,00	0,00	1 057 979,52	1 057 979,52	0,00	1 057 979,52	1 057 979,52
66	Charges financières	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
Total des dépenses réelles		1 351 311,45	0,00	0,00	1 059 979,52	1 059 979,52	0,00	1 059 979,52	1 059 979,52
023	Virement à la section d'investissement	45 101,54			0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	36 707,31			45 457,98	45 457,98		45 457,98	45 457,98
6811	Dot. amort. immos incorporelles	36 707,31			45 457,98	45 457,98		45 457,98	45 457,98
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		81 808,85			45 457,98	45 457,98		45 457,98	45 457,98

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 141 928,14	0,00	1 105 437,50	1 105 437,50	1 105 437,50
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	55,00	55,00	55,00
6479	Rembours sur autres charges sociales	0,00	0,00	55,00	55,00	55,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
7062	Redevances services à caractère culturel	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	1 140 928,14	0,00	1 103 000,00	1 103 000,00	1 103 000,00
74718	Autres participations Etat	49 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
7472	Participation régions	715 000,00	0,00	715 000,00	715 000,00	715 000,00
7473	Participation départements	0,00	0,00	133 000,00	133 000,00	133 000,00
74741	Participation communes membres du GFP	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
74751	Participation GFP de rattachement	0,00	0,00	55 000,00	55 000,00	55 000,00
74778	Autres fonds européens	33 928,14	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	243 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	1 382,50	1 382,50	1 382,50
75888	Autres	0,00	0,00	1 382,50	1 382,50	1 382,50
Total des recettes de gestion des services		1 141 928,14	0,00	1 105 437,50	1 105 437,50	1 105 437,50
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		1 141 928,14	0,00	1 105 437,50	1 105 437,50	1 105 437,50
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*) (*RF 043 = DF 043*).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		2,00	0,00	2,00	2,00	1,00	3,00
Adjoint administratif ppal 2° cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché Territorial	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Chargée de gestion adm. Et financière	B	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Ingénieur	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		6,00	0,00	6,00	5,00	9,00	14,00
Adjoint du patrimoine ppal 2° cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Assistant de conservation	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché Conserv. Patrimoine	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Bibliothécaire Territorial	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Conservateur bibliothèque	A	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Directeur adjoint	A	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Resp. Information et documentations numériques	B	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Resp. Musique, patrimoine sonore et création act.	A	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Resp. archives orales et documentation ethno	B	0,00	0,00	0,00	0,00	2,00	2,00
Resp. filmothèque, iconothèque et arts visuels	B	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Resp. partenariats pour l'Ethnopôle	A	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Resp. productions et coopération éducatives	B	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Responsable patrimoine écrit	A	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		9,00	0,00	9,00	7,00	10,00	17,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				24 320,09		
Chargée de gestion adm. Et financière	B	ADM	592	3 744,16	A 332-8-2°	CDD CDD
Directeur adjoint	A	CULT	721	4 135,02	A 332-11	CDI CDI
Resp. Information et documentations numériques	B	CULT	406	2 525,55	A 332-11	CDI CDI
Resp. Musique, patrimoine sonore et création act.	A	CULT	395	2 148,67	A 332-8-2°	CDD CDD
Resp. archives orales et documentation ethno	B	CULT	401	2 338,20	A 332-8-2°	CDD CDD
Resp. filmothèque, iconothèque et arts visuels	B	CULT	375	2 156,46	A 332-8-2°	CDD CDD
Resp. partenariats pour l'Ethnopôle	A	CULT	394	2 294,17	A 332-11	CDI CDI
Resp. productions et coopération éducatives	B	CULT	424	2 673,92	A 332-11	CDI CDI
Responsable patrimoine écrit	A	CULT	395	2 303,94	A 332-8-2°	CDD CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				6 074,70		
Remplacement Secretariat	C	ADM	367	1 824,72	A 332-13	CDD CDD
Resp. Espaci, accueil des publics	B	CULT	406	2 120,73	A 332-23-1°	CDD CDD
Vacation - Subv. Calames	B	CULT	373	2 129,25	A 332-23-1°	CDD CDD
TOTAL GENERAL				30 394,79		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans.
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326, 352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1, 343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1, 333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles

327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 20

Nombre de membres présents : ...

Nombre de suffrages exprimés : ...

VOTES :

Pour : ...

Contre : ...

Abstentions : ...

Date de convocation : 17/01/2024

Présenté par Le Directeur général, ordonnateur

A Béziers, le 01/02/2024

Délibéré par le Conseil d'administration de l'E.P.C.C. CIRDOC - Institut occitan de cultura, réunie en session ordinaire

A Béziers, le 01/02/2024

Les membres de l'assemblée délibérante,

La Présidente du CA - Mme Florence BRUTUS	
---	--

Certifié exécutoire par La Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le

A Béziers, le 01/02/2024